

AVIS

COUR DU BANC DE LA REINE

OBJET : HEURE LIMITE DE DÉPÔT DE 14 H

Dans le but d'améliorer les temps de prestation de service du Greffe de la Cour du Banc de la Reine situé au 408, avenue York, bureau 100C, Winnipeg (Manitoba), on avait mis en place un système de dépôt pour les documents requis le lendemain au tribunal et devant donc être déposés la veille avant 14 h. Une boîte étiquetée « DÉPÔTS AVANT 14 H » sera placée sur le comptoir du Greffe près du caissier de la Cour du Banc de la Reine.

Lignes directrices concernant la boîte de dépôts avant 14 h :

- Ne déposer que les documents de procédure dont la date limite de dépôt est 14 h pour l'audience du jour suivant.
- Ne déposer que les exposés informatifs de la gestion de la cause devant être déposés en vertu des Règles de la Cour du Banc de la Reine 70.24(14) et 70.24(14.1), soit deux jours avant la date de la conférence.
- Les documents de procédure nécessitant une date d'audience ne seront pas acceptés.
- Les documents de procédure assujettis à des frais de dépôt ne seront pas acceptés.

Tout document placé dans la boîte de dépôt qui ne respecte pas les lignes directrices sera renvoyé à la partie et fera l'objet de frais de rejet de 5 \$.

La boîte de dépôt sera en place chaque jour de midi à 14 h et tous les documents seront ramassés à 14 h précises, traités puis envoyés au bon endroit.

On s'attend à ce que cette initiative améliore le service au comptoir pendant les heures de pointe au Greffe de la Cour du Banc de la Reine.

DÉLIVRÉ PAR :

« original signé par »

Kelly L. Wilson
Registraire provinciale

DATE : Octobre 2012